

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 232

présenté par  
Mme Genevard et M. Gaymard

-----

**ARTICLE PREMIER****ANNEXE**

Supprimer l'alinéa 115.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le projet de loi insiste, à juste titre, sur le passage de l'école primaire au collège en instaurant un conseil école-collège.

Or dans le même temps, il supprime les cycles qui permettaient le passage de l'école maternelle à l'école primaire. Ce refermement de l'école maternelle sur elle-même est peu compréhensible.